# RÈGLEMENT - TDL RUN TOUR 26/27

## *PARTIE COMMUNE À TOUTES LES ÉTAPES*

Le TDL Run Tour 2026/2027, organisé par l'US Toul Athlétisme, réunit cinq étapes dans les communes du Pays Terres de Lorraine. Ce règlement fixe les règles communes de participation au championnat individuel et aux challenges collectifs.

### Article 1 : Organisation du Tour

Le championnat individuel permet de cumuler des points sur toutes les étapes du Tour. Pour participer au classement de celui-ci, il faut terminer les cinq étapes.

Les challenges collectifs : performance et mobilisation ont leur propre classement à chaque étape, ainsi, les compteurs repartent à zéro à l'étape suivante.

| Épreuve | Championnat individuel | Challenges | |
|---|---|---|---|
| | | Performance | Mobilisation |
| 800 m | | | X |
| 3 km | X | | X |
| 10 km | X | X | X |
| 5 km randonnée / MN | | | X |

### Article 2 : Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non-licenciés. Le règlement spécifique de chaque étape précise les catégories et années de naissance autorisées, ainsi que les documents nécessaires pour s'inscrire, selon la réglementation en vigueur.

Pour les mineurs, une autorisation du représentant légal est obligatoire.

### Article 3 : Engagement et transfert de dossard

L'inscription ne peut pas être annulée ni remboursée, même en cas d'absence ou d'abandon.

Vous pouvez céder votre dossard à une autre personne avec l'accord de l'organisation, avant le départ. Cette personne doit remplir les conditions de participation et fournir les documents demandés. Le dossard doit être enregistré à son nom. *(Vos points et votre classement restent à votre nom : ils ne sont pas transférés au remplaçant, En cas de participation au championnat individuel, vous perdez votre classement).*

### Article 4 : Parcours et abandon

Chaque participant est tenu de suivre le parcours balisé, de respecter les consignes de l'organisation, les personnes présentes et les lieux traversés. Les déchets doivent être déposés dans les emplacements prévus.

**Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation avant de quitter l'événement**, en précisant le nom du participant, son numéro de dossard.

Le non-respect du parcours, une fraude sur l'identité ou un comportement dangereux peuvent entraîner une disqualification, après examen des faits et des explications du participant.

# *LE CHAMPIONNAT INDIVIDUEL*

## Article 5 : Épreuves et catégories de classement

Le championnat individuel est ouvert aux Benjamin-Minime sur le 3 km et aux participants nés en 2011 ou avant sur le 10 km selon les catégories ci-dessous. Un classement hommes et un classement femmes sont établis dans chacune des catégories.

| Catégorie du Tour | Épreuve et participants |
|---|---|
| **Scratch** | 10 km : ouvert aux personnes nées en 2011 ou avant. |
| **Benjamin-Minime** | 3 km maximum : enfants né(e)s entre 2012 et 2015 inclus. |
| **Moins de 20 ans** | 10 km : participants nés entre 2007 et 2011 inclus. |
| **20 à 29 ans** | 10 km : participants nés entre 1997 et 2006 inclus. |
| **30 à 39 ans** | 10 km : participants nés entre 1987 et 1996 inclus. |
| **40 à 49 ans** | 10 km : participants nés entre 1977 et 1986 inclus. |
| **50 à 59 ans** | 10 km : participants nés entre 1967 et 1976 inclus. |
| **60 ans et plus** | 10 km : participants nés en 1966 ou avant. |

## Article 6 : Classement individuel

À chaque étape, votre place au scratch donne vos points : 1er = 1 point, 2e = 2 points, etc. Les hommes et les femmes sont classés séparément. Tous les arrivants classés comptent.

Les mêmes points sont utilisés dans votre catégorie d'âge. Exemple : premier Master 4 mais 35e au scratch masculin = 35 points.

Pour être classé à la fin du Tour, vous devez terminer toutes les étapes. Tous vos points sont additionnés, sans joker ni bonus. Le plus petit total remporte le championnat individuel dans sa catégorie.

En cas d'égalité, le cumul des temps départage les participants.

## Article 7 : Maillot Leader TDL Run Tour

Le maillot Leader distingue le premier homme et la première femme du classement général scratch du 10 km. Après la première étape, il est attribué aux vainqueurs de cette course. Chaque leader doit obligatoirement porter ce maillot pendant la course de l'étape suivante. Il est réattribué après chaque étape selon l'évolution du classement.

## Article 8 : Dossards des vainqueurs

Les huit catégories sont : Scratch, Benjamin-Minime, moins de 20 ans, 20–29 ans, 30–39 ans, 40–49 ans, 50–59 ans et 60 ans et plus.

Dans chaque catégorie, le premier homme et la première femme du championnat reçoivent :

- Au début de chaque étape : un dossard distinctif « Premier du championnat ».
- Au classement final : un maillot « Champion TDL Run Tour ».

# *Les challenges collectifs*

## Article 9 : Les challenges :

Chaque étape propose deux challenges :

- **Performance**, réservé au 10 km ;
- **Mobilisation**, ouvert à toutes les épreuves de la journée.

Chaque challenge comprend trois classements distincts, avec des classements indépendants, sans cumul entre les étapes.

- Villages ;
- Communautés de communes ;
- Entreprises,

Les participants renseignent à l'inscription leur commune de résidence, leur communauté de communes et l'entreprise qu'ils souhaitent représenter. Ils sont automatiquement regroupés dans les classements correspondants et peuvent contribuer à plusieurs d'entre eux.

## Article 10 : Classement de performance - 10 km

Les équipes sont constituées automatiquement par trios, sans obligation de mixité. Les places retenues sont celles du scratch masculin pour les hommes et du scratch féminin pour les femmes.

Pour chaque structure, les trois meilleures places forment le premier trio, les trois suivantes le deuxième, et ainsi de suite. Seuls les trios complets sont classés.

Les trois places sont additionnées. **Le trio obtenant le plus petit total remporte le challenge**.

En cas d'égalité, le cumul des temps départage les participants.

## Article 11 : Challenge mobilisation

Ce challenge comptabilise tous les arrivants de la journée : 800 m, 3 km, 10 km et 5 km marche nordique / randonnée, sans condition de trio. Chaque participant compte une seule fois dans chacun des classements auxquels il contribue.

Le village, la communauté de communes et l'entreprise comptant le plus d'arrivants remportent leur classement respectif. En cas d'égalité, la structure la moins peuplée est classée devant pour les villages et communautés de communes ; celle comptant le moins de salariés pour les entreprises.

# *Règlement spécifique — Étape de Sexey-aux-Forges*

- Dimanche 14 février 2027

## Article 12 : Organisation et lieu

L'étape de Sexey-aux-Forges du TDL Run Tour est organisée par l'US Toul Athlétisme le dimanche 14 février 2027. Le départ des épreuves se situe devant la salle polyvalente, route de Pont Saint-Vincent, 54550 Sexey-aux-Forges.

Le présent règlement complète le règlement général du TDL Run Tour.

## Article 13 : Épreuves et horaires

| Épreuve | Participants | Départ |
|---|---|---|
| 1 km | EA/PO : enfants nés entre 2016 et 2020 inclus | 9h30 |
| 3 km | BE/MI : enfants nés entre 2012 et 2015 inclus | 9h50 |
| 10 km | Participants nés en 2011 ou avant | 10h30 |
| 5 km marche nordique / randonnée | Marche de loisir, sans classement | 10h35 |

Le 800 m et la marche nordique/randonnée ne donnent lieu à aucun classement sportif, mais contribuent au challenge mobilisation.

## Article 14 : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions s'effectuent sur Njuko : https://www.ustoulathle.fr/evenements/tdl-run-tour/

Les tarifs, les dates d'inscription et les justificatifs demandés sont précisés sur cette page.

Le transfert de dossard est autorisé directement depuis la plateforme d'inscription. Le remplaçant doit remplir les conditions de participation et être enregistré à son nom avant le départ.

| **Épreuve** | Jusqu'au **dimanche 7 février** à 23h59 | À partir du **lundi 8 février** (sur place compris) |
|---|---|---|
| **10 km** — Licenciés FFA | **10 €** | **13 €** |
| **10 km** — Non-licenciés FFA | **13 €** | **15 €** |
| **5 km** marche nordique / randonnée | **5 €** | **5 €** |
| **Courses enfants** — 800 m et 3 km | **3 €** | **3 €** |

L'inscription aux courses enfants est gratuite pour les enfants résidant à Sexey-aux-Forges.

Pour les courses BE/MI et le 10 Km : les participants doivent fournir un justificatif valable à la date de l'épreuve :

- Majeurs : une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running, ou un Pass Prévention Santé (PPS) en cours de validité.
- Mineurs : une licence FFA admise pour l'épreuve ou, à défaut, le questionnaire relatif à l'état de santé du mineur. Le représentant légal atteste que le mineur a répondu par la

négative à l'ensemble des questions. Si au moins une réponse est positive, un certificat médical doit être fourni.

Les dossards sont à retirer le dimanche 31 janvier 2027 à partir de 8h30, à la salle polyvalente, route de Pont Saint-Vincent, 54550 Sexey-aux-Forges.

## Article 15 : Classements et récompenses

Sont récompensés :

- Sur le 3 km : le premier garçon et la première fille du classement Benjamin-Minime.
- Sur le 10 km : le premier homme et la première femme au scratch et dans chaque catégorie : moins de 20 ans, 20–29 ans, 30–39 ans, 40–49 ans, 50–59 ans et 60 ans et plus.

Les récompenses scratch et par catégorie se cumulent.

## Article 16 : Secours et ravitaillements

Un dispositif de secours est présent pendant la manifestation. Des ravitaillements sont prévus pour les participants entre le 5ème et le 6ème Km, ainsi qu'à l'arrivée.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation avant de quitter l'événement. Toute personne constatant un participant en difficulté doit prévenir l'organisation ou les secours.

## Article 17 : Contact

Pour toute question concernant l'événement : competitions@ustoulathle.fr.

# Les garanties et les droits des participants

## Article 18 : Assurance

L'organisateur souscrit une assurance de responsabilité civile pour la manifestation. Chaque participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une garantie individuelle accident adaptée ; la responsabilité civile de l'organisateur ne remplace pas cette garantie. Les références de l'assurance de l'organisation figurent dans la fiche spécifique.

## Article 19 : Photographies et vidéos

Lors de son inscription, le participant autorise expressément et gratuitement l'US Toul Athlétisme à utiliser les photographies et vidéos prises pendant l'événement sur lesquelles il apparaît, pour présenter et promouvoir le TDL Run Tour. Cette autorisation porte sur les sites internet, réseaux sociaux, affiches, brochures et dossiers de presse de l'organisation, pendant deux ans à compter de la prise de vue, avec une diffusion mondiale pour les supports accessibles en ligne. Les partenaires peuvent relayer ces contenus dans le cadre de la communication du Tour.

L'autorisation est recueillie expressément dans le formulaire d'inscription. Pour un mineur, elle est donnée par le ou les représentants légaux habilités. Toute demande relative à l'utilisation de l'image peut être adressée au contact indiqué dans la fiche spécifique.

## Article 20 : Données personnelles et acceptation

L'US Toul Athlétisme utilise les données nécessaires à l'inscription pour gérer la participation, les paiements, les résultats, les challenges et les informations pratiques du Tour. Ces traitements reposent sur l'exécution de l'inscription et, lorsque cela s'applique, sur une obligation légale. Les données sont accessibles aux personnes habilitées de l'organisation et aux prestataires d'inscription et de chronométrage pour leurs missions.

Les résultats publiés peuvent comporter le nom, le prénom, la catégorie, l'équipe, le temps, la place et les points. Les coordonnées personnelles et les justificatifs de santé ne sont pas publiés. Les données de gestion et de classement sont conservées deux ans après la fin du Tour, sauf obligation de conservation plus longue, notamment comptable. Les justificatifs sont supprimés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires au contrôle et au traitement des réclamations.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou de portabilité, selon les conditions applicables, auprès du contact de la fiche spécifique. Il peut également saisir la CNIL. Les communications commerciales étrangères à la gestion de son inscription nécessitent un accord distinct lorsque celui-ci est requis.

L'inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du règlement.